

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation

Arrêté du 08 février 2021

## **portant déclaration de vacance d'emplois de professeur des universités-praticien hospitalier offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2021 et fixant les modalités de candidature**

NOR : ESRH2036836A

**Le ministre des solidarités et de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.952-21 ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R.6152-1 à R.6152-98 ;

Vu le décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires, notamment le chapitre III de son titre III ;

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 1986 fixant les conditions dans lesquelles des candidats de nationalité étrangère peuvent être autorisés à participer aux concours mentionnés aux articles 48 et 61 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu l'arrêté du 17 septembre 1987 modifié fixant la procédure de recrutement des professeurs des universités-praticiens hospitaliers, maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers, professeurs des universités-praticiens hospitaliers des disciplines pharmaceutiques et maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers des disciplines pharmaceutiques ;

Vu l'arrêté du 18 août 1988 modifié fixant les listes de disciplines prévues par les articles 61 et 80 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 1993 modifié fixant la liste des disciplines dans lesquelles est organisée une épreuve pédagogique pratique en application de l'article 52 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2003 modifié relatif aux conditions de mobilité exigées des candidats aux concours de professeur des universités-praticien hospitalier des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2006 modifié relatif à l'équivalence ou à la dispense de certains diplômes requis pour le recrutement des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires et des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2012 relatif aux opérations de gestion des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires et des personnels enseignants et hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires des centres hospitaliers et universitaires exercées par le Centre national de gestion au nom du ministre chargé de la santé,

## **Arrêtent**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Les emplois de professeur des universités-praticien hospitalier désignés dans les listes annexées au présent arrêté (annexes IA et IB) sont déclarés vacants et pourront être pourvus dans les conditions indiquées ci-après.

## **TITRE I<sup>er</sup>**

### **MUTATION**

#### **Article 2**

Les professeurs des universités-praticiens hospitaliers qui satisfont à la condition d'ancienneté prévue à l'article 60 du décret du 24 février 1984 susvisé, peuvent solliciter leur mutation sur les emplois figurant aux annexes IA et IB, dans les conditions définies ci-dessous.

#### **Article 3**

Les candidats et les candidates à la mutation doivent adresser dans un délai de quinze jours suivant la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* (le cachet de la poste faisant foi), au directeur ou à la directrice de l'unité de formation et de recherche médicale et au directeur général ou à la directrice générale du centre hospitalier universitaire :

- une demande de mutation, téléchargeable sur le site internet : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>, à la rubrique « Ressources humaines », puis « Concours emplois et carrières », « Personnels enseignants du supérieur et chercheurs », « les enseignants-chercheurs des disciplines de santé », « Concours et mutations hospitalo-universitaires 2021 », « Concours et mutations médecine »;

- un *curriculum vitae* détaillé n'excédant pas trois pages ;
- une liste de leurs titres et travaux.

Les candidats et les candidates adressent, dans le même délai, copie de la lettre de candidature et du *curriculum vitae* :

- d'une part, au centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, département de gestion des praticiens hospitaliers, Immeuble "Le Ponant", 21B rue Leblanc – 75737 Paris cedex 15,

- d'autre part, au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, direction générale des ressources humaines, département des personnels enseignants-chercheurs des disciplines de santé (DGRH A2-3), 72, rue Régnauld – 75243 Paris cedex 13.

#### **Article 4**

A l'expiration du délai fixé à l'article 3, il est fait application de la procédure suivante :

Pour chacun des emplois à pourvoir :

- Le directeur général ou la directrice générale du centre hospitalier universitaire soumet immédiatement la ou les candidatures reçues à la commission médicale d'établissement ;
- Le directeur ou la directrice de l'unité de formation et de recherche médicale saisit immédiatement le conseil de l'unité qui se réunit en formation restreinte aux enseignants d'un rang au moins égal à celui de professeur.

Ces deux instances disposent d'un délai de quinze jours pour faire connaître leur avis en procédant, en cas de candidatures multiples, à un classement des candidats ou candidates ayant recueilli un avis favorable.

#### **Article 5**

Les avis formulés sont joints aux dossiers de candidature et adressés par le directeur ou la directrice de l'unité de formation et de recherche médicale, au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation par le directeur général ou la directrice générale du centre hospitalier universitaire, au centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière.

### **TITRE II CONCOURS DE RECRUTEMENT**

#### **Article 6**

Les personnes de nationalité française et les ressortissants de l'Union européenne ou des autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse peuvent présenter leur candidature aux concours de recrutement de professeurs des universités-praticiens hospitaliers, dans les conditions ci-après définies par type de concours.

Ces conditions s'apprécient à la date limite d'envoi des dossiers de candidature fixée à l'article 7.

#### **Concours de type 1 organisés en application de l'article 61 du décret du 24 février 1984 susvisé (cf. annexe II)**

A. - Peuvent faire acte de candidature :

I. - *Dans les disciplines mixtes*

Les maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers justifiant d'au moins deux ans de fonctions effectives en cette qualité.

*II. - Dans les disciplines cliniques et dans les disciplines mixtes figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 18 août 1988 modifié (cf. annexe III)*

Les chefs de clinique des universités - assistants des hôpitaux, les anciens chefs de clinique des universités - assistants des hôpitaux, les praticiens hospitaliers universitaires, les anciens praticiens hospitaliers universitaires et les maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers, ayant au moins deux ans de fonctions effectives en l'une ou l'autre de ces qualités.

*III. - Dans toutes les disciplines*

Les professeurs associés de nationalité française ou ressortissants de l'Union européenne ou des autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse qui ont accompli en cette qualité au moins trois ans de services effectifs soit à temps plein, soit à temps partiel (article 71 du décret du 24 février 1984 susvisé).

**B. - Les candidats et les candidates doivent être titulaires de l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat d'Etat.**

Les diplômes et titres étrangers permettant l'accès à des fonctions d'enseignant-chercheur de même rang dans les établissements d'enseignement supérieur du pays dans lequel ils sont délivrés peuvent être admis en équivalence ou en dispense des diplômes mentionnés à l'alinéa précédent. Les équivalences ou dispenses sont accordées, selon le cas, par la sous-section ou l'intersection compétente du Conseil national des universités pour les disciplines de santé siégeant en formation de jury en application de l'arrêté du 18 décembre 2006 susvisé.

Les candidats et les candidates doivent, en outre, pour satisfaire à l'obligation de mobilité, avoir exercé pendant un an au moins des activités de soins, d'enseignement ou de recherche, en France ou à l'étranger, en dehors du centre hospitalier et universitaire dans lequel ils sont affectés ou, pour les anciens chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux et les anciens praticiens hospitaliers universitaires, dans lequel ils ont été affectés en dernier lieu. Les activités de soins dans des établissements de santé privés ne participant pas au service public hospitalier ou en clientèle de ville ne sont pas prises en compte.

Les conditions dans lesquelles s'applique cette obligation de mobilité sont fixées par l'arrêté du 23 juillet 2003 susvisé.

**Concours de type 2 organisés en application de l'article 62a  
du décret du 24 février 1984 susvisé (cf. annexe II)**

Peuvent faire acte de candidature :

Les chercheurs titulaires et anciens chercheurs d'organismes publics à caractère scientifique, les chercheurs et anciens chercheurs de l'Institut Pasteur et des centres de lutte contre le cancer ainsi que des centres ou établissements de transfusion sanguine des villes sièges de centres hospitaliers et universitaires et les enseignants-chercheurs ne relevant pas du décret du 24 février 1984 susvisé, justifiant de deux ans de fonctions effectives en l'une ou l'autre de ces qualités.

Les candidats et les candidates ayant exercé, durant au moins deux ans, dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche, des fonctions d'enseignement ou de recherche d'un niveau au moins équivalent à celles confiées aux maîtres de conférences.

Les candidats et les candidates à ces concours doivent être titulaires de l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat d'Etat.

Les diplômes et titres étrangers permettant l'accès à des fonctions d'enseignant-chercheur de même rang dans les établissements d'enseignement supérieur du pays dans lequel ils sont délivrés peuvent être admis en équivalence ou en dispense des diplômes mentionnés à l'alinéa précédent. Les équivalences ou dispenses sont accordées, selon le cas, par la sous-section ou l'intersection compétente du Conseil national des universités pour les disciplines de santé siégeant en formation de jury en application de l'arrêté du 18 décembre 2006 susvisé.

**Concours de type 3 organisés en application de l'article 62b  
du décret du 24 février 1984 susvisé (cf. annexe II)**

Peuvent faire acte de candidature :

Les praticiens hospitaliers régis par les articles R.6152-1 à R.6152-98 du code de la santé publique, classés au moins au 6<sup>ème</sup> échelon de leur corps au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, ayant exercé une activité enseignante universitaire dans les conditions prévues par leur statut particulier.

**Concours de type 4 organisés en application de l'article 63  
du décret du 24 février 1984 susvisé (cf. annexe II)**

Peuvent faire acte de candidature :

Les maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers ayant dix ans d'ancienneté en cette qualité et titulaires de l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat d'Etat.

Les diplômes et titres étrangers permettant l'accès à des fonctions d'enseignant-chercheur de même rang dans les établissements d'enseignement supérieur du pays dans lequel ils sont délivrés peuvent être admis en équivalence ou en dispense des diplômes mentionnés à l'alinéa précédent. Les équivalences ou dispenses sont accordées, selon le cas, par la sous-section ou l'intersection compétente du Conseil national des universités pour les disciplines de santé siégeant en formation de jury en application de l'arrêté du 18 décembre 2006 susvisé.

**Concours de type 5 d'accès direct au grade de professeur des universités-praticien  
hospitalier de 1<sup>ère</sup> classe organisés en application de l'article 63-1 du décret du 24 février  
1984 susvisé (cf. annexe II)**

Peuvent faire acte de candidature :

Les candidats et les candidates n'ayant pas la qualité de membre du personnel enseignant et hospitalier titulaire ou non titulaire, de fonctionnaire ou d'agent public et ayant exercé pendant cinq ans au moins des fonctions soit d'enseignement, soit de recherche, soit de soins.

La durée de ces fonctions ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de membre du personnel enseignant et hospitalier titulaire ou non titulaire, de fonctionnaire ou d'agent public.

Les candidats et les candidates doivent être titulaires, au 1er janvier de l'année du concours, de l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat d'Etat.

Les diplômes et titres étrangers permettant l'accès à des fonctions d'enseignant-chercheur de même rang dans les établissements d'enseignement supérieur du pays dans lequel ils sont délivrés

peuvent être admis en équivalence ou en dispense des diplômes mentionnés à l'alinéa précédent. Les équivalences ou dispenses sont accordées, selon le cas, par la sous-section ou l'intersection compétente du Conseil national des universités pour les disciplines de santé siégeant en formation de jury en application de l'arrêté du 18 décembre 2006 susvisé.

## **Article 7**

Le dossier de candidature est adressé en envoi recommandé simple (sans avis de réception) dans un délai de quinze jours suivant la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* (le cachet de la poste faisant foi), au destinataire désigné ci-après en fonction de la discipline de concours :

- Pour les disciplines cliniques figurant sur la liste B (annexe III) au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, direction générale des ressources humaines, département des personnels enseignants-chercheurs des disciplines de santé (DGRH A2-3), 72, rue Régnauld – 75243 Paris cedex 13,
- Pour les disciplines mixtes figurant sur la liste A (annexe III) et, le cas échéant, les disciplines composantes d'une intersection, au centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, département de gestion des praticiens hospitaliers, Immeuble "Le Ponant", 21B rue Leblanc – 75737 Paris cedex 15.

## **Article 8**

Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

- a) Une déclaration de candidature dactylographiée établie en double exemplaire, téléchargeable sur le site internet : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>, à la rubrique « Ressources humaines », puis « Concours emplois et carrières », « Personnels enseignants du supérieur et chercheurs », « les enseignants-chercheurs des disciplines de santé », « Concours et mutations hospitalo-universitaires 2021 », « Concours et mutations médecine » ;
- b) Une photocopie recto verso de la carte nationale d'identité ou du passeport ou, à défaut, un certificat de nationalité ;
- c) Une photocopie des diplômes (pour les diplômes et titres étrangers joindre une demande rédigée sur papier libre en vue d'obtenir les équivalences ou dispenses mentionnées à l'article 6) ;
- d) Une attestation administrative faisant apparaître la durée des fonctions requises pour se présenter ou copie des arrêtés de nomination ;
- e) Pour les candidats et les candidates aux concours de type 2 organisés en application de l'article 62a du décret du 24 février 1984 susvisé se présentant au titre des fonctions d'enseignement ou de recherche qu'ils et qu'elles ont exercées dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche, une attestation du chef de l'établissement considéré certifiant expressément que les fonctions d'enseignement ou de recherche accomplies par l'intéressé sont d'un niveau équivalent à celles confiées aux maîtres de conférences. Les dossiers de candidature ne comportant pas cette attestation ne peuvent être déclarés recevables ;
- f) Pour les candidats et les candidates aux concours de type 3 organisés en application de l'article 62b du décret du 24 février 1984 susvisé, une attestation du chef d'établissement certifiant que les candidats et les candidates ont bien exercé ou exerce une activité enseignante universitaire ;

g) Pour les candidats et les candidates qui souhaitent être inscrits au titre d'une discipline hospitalière différente de la discipline universitaire, une demande rédigée sur papier libre précisant l'intitulé des disciplines universitaire et hospitalière considérées (la discipline universitaire étant celle qui est indiquée sur la déclaration de candidature) et tendant à ce que cette discipline hospitalière figure en regard de leur nom en cas d'inscription sur la liste d'admission mentionnée à l'article 52 du décret du 24 février 1984 susvisé ; seuls les candidats et les candidates inscrits dans la discipline hospitalière concernée pourront postuler les emplois portant mention de cette discipline au plan hospitalier ;

h) Un *curriculum vitae* détaillé n'excédant pas trois pages ;

i) Pour satisfaire à l'obligation de mobilité prévue pour les concours de type 1 organisés au titre de l'article 61 du décret du 24 février 1984 susvisé :

- une attestation du président ou de la présidente de la sous-section compétente du Conseil national des universités pour les disciplines de santé permettant de reconnaître la valeur de l'établissement dans lequel la mobilité est accomplie ;

- une attestation du directeur ou de la directrice de l'établissement dans lequel la mobilité est accomplie précisant la nature et la durée des activités ainsi que leur exercice à temps plein ;

j) Pour les disciplines hospitalières et universitaires nécessitant la qualité de médecin, les candidats ou les candidates doivent obligatoirement produire :

- une photocopie de leur diplôme de docteur en médecine ou une photocopie, si leur diplôme a été délivré hors Union européenne, de l'arrêté du ministre chargé de la santé portant autorisation d'exercer la médecine à titre permanent (sont exclues les autorisations d'exercice de la médecine délivrées à titre temporaire en application de l'article L.4131-4 du code de la santé publique) ;

- une attestation d'inscription pérenne au tableau de l'Ordre des médecins.

Ces documents ne sont pas exigés dans les disciplines mentionnées à l'article 49 du décret du 24 février 1984 susvisé, ouvertes aux candidats ou candidates non médecins.

Tout document en langue étrangère doit être traduit en français.

Seuls les dossiers comportant l'ensemble des pièces requises feront l'objet d'un examen.

## **Article 9**

Pour l'application des articles 61, 62, 63, 63-1 et 64 du décret du 24 février 1984 susvisé, la date de début des épreuves est fixée au 6 avril 2021.

Les candidats et les candidates, dans une discipline dont un emploi au moins a été pourvu par voie de mutation, sont avisés, par courriel, soit de la diminution du nombre d'emplois offerts, soit de la suppression du concours si l'ensemble des emplois offerts a été pourvu par voie de mutation. Dans ce dernier cas, la candidature est automatiquement annulée.

Les candidats et les candidates qui souhaitent retirer leur candidature peuvent le faire avant la date fixée pour le début des épreuves, exclusivement par lettre recommandée au département qui a enregistré leur inscription.

## **Article 10**

La liste des candidats ou candidates autorisés à concourir est arrêtée conjointement par la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et par la directrice générale du centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière.

## **Article 11**

Les candidats et les candidates autorisés à concourir sont tenus de faire parvenir directement, à une date et aux adresses qui leur seront indiquées :

1° A tous les membres du jury compétent :

a) Un exposé de leurs titres et travaux ;

b) Le cas échéant, une copie de la demande d'équivalence ou de dispense pour les diplômes et titres étrangers ;

c) Le cas échéant, une copie de la demande mentionnée au g de l'article 8 ci-dessus ;

2° Au président ou à la présidente du jury compétent ainsi qu'aux rapporteurs, outre le document désigné ci-dessus :

a) Une copie des certificats, diplômes et attestations déposés lors de l'inscription ;

b) A leur choix, tout ou partie de leurs ouvrages et des tirés à part de leurs publications.

## **TITRE III**

### **CANDIDATURES A TITRE ETRANGER**

## **Article 12**

Les personnes de nationalité étrangère, remplissant les conditions fixées par le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 janvier 1986 susvisé, peuvent présenter leur candidature en vue de l'attribution du titre de professeur des universités-praticien hospitalier à titre étranger.

## **Article 13**

Pour toutes les disciplines, les dossiers doivent être adressés, dans un délai de quinze jours suivant la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* (le cachet de la poste faisant foi), au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, direction générale des ressources humaines, département des personnels enseignants-chercheurs des disciplines de santé (DGRH A2-3), 72, rue Régnault - 75243 Paris cedex 13.

Le dossier de candidature doit être constitué de la manière suivante :

a) Une notice individuelle d'inscription dûment complétée comportant un avis motivé émanant des autorités locales compétentes pour ce qui concerne les activités d'enseignement, portant également sur la qualité des titres et travaux du candidat ou de la candidate et précisant les perspectives envisageables quant à son avenir professionnel dans son pays d'origine ;

b) Une copie certifiée conforme des diplômes mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 janvier 1986 susvisé ;

c) Une attestation relative à l'exercice, pendant trois ans, d'activités d'enseignement visant à la préparation du diplôme de médecin ;

d) Un *curriculum vitae* détaillé.

Seuls les dossiers comportant l'ensemble des pièces requises feront l'objet d'un examen.

Tout document en langue étrangère doit être traduit en français.

#### **Article 14**

Les dispositions des articles 9, 10 et 11 du présent arrêté sont applicables aux candidats et candidates à titre étranger.

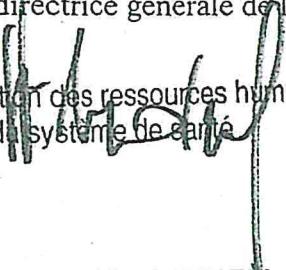
#### **Article 15**

La directrice générale de l'offre de soins et le directeur général des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

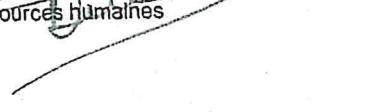
Fait le 08 février 2021

Le ministre des solidarités et de la santé,  
Pour le ministre et par délégation :  
La directrice générale de l'offre de soins,

Sous-direction des ressources humaines  
du système de santé

  
**Vanessa FAGE-MOREEL**  
Sous-directrice

La ministre de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation  
Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur général des ressources humaines.  
Pour la ministre de l'enseignement supérieur, de la  
recherche et de l'innovation, et par délégation  
La cheffe de service, adjointe au directeur général  
des ressources humaines

  
**Florence DUBO**

*ANNEXES*

*ANNEXE I A*

**LISTE DES EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS-PRATICIEN HOSPITALIER  
OFFERTS À LA MUTATION ET AU RECRUTEMENT PAR CONCOURS AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N° EMPLOI	TYPE de concours
Anatomie (type mixte : clinique)	Neurochirurgie	Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR de médecine Lyon-Est) Groupement Hospitalier Est - HFME Pôle des Spécialités neurologiques Service de Neurochirurgie fonctionnelle, de la moelle et des nerfs périphériques	421 PUPH	2261 1
Histologie, embryologie et cytogénétique (type mixte : clinique)	Gynécologie médicale	Centre hospitalier et universitaire d'Amiens Médecine et biologie de la reproduction – pôle femme couple enfant	422 PUPH	0652 1
Histologie, embryologie et cytogénétique (type mixte : clinique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Université Paris Est Crétieil) DMU biologie pathologie UFS centre expert de pathologie neuromusculaire – Henri Mondor APHP Henri Mondor	422 PUPH	0080 1-3
Histologie, embryologie et cytogénétique (type mixte : biologique)	Dermatologie-vénérérologie	Centre hospitalier et universitaire de Besançon Service bio-informatique – Pôle biologie et anatomie pathologique	422 PUPH	0041 1
Histologie, embryologie et cytogénétique (type mixte : biologique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Brest Service de dermatologie	422 PUPH	1230 1
Histologie, embryologie et cytogénétique (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Caen Service d'anatomie et cytologie pathologique	422 PUPH	0187 4
Histologie, embryologie et cytogénétique (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Université de Paris) DMU médecine génomique et biologie médicale – Service histologie embryologie et cytogénétique – Necker-Enfants Malades APHP Paris Centre	422 PUPH	0380 1
Histologie, embryologie et cytogénétique (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Rennes Service de cytogénétique et biologie cellulaire	422 PUPH	1774 1

Histologie, embryologie et cytogénétique (type mixte : biologique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Institut d'histologie	422 PUPH	1258	1
Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Besançon Service anatomie pathologique – Pôle biologie et anatomie pathologique	423 PUPH	0130	1
Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Brest Service d'anatomie et cytologie pathologique	423 PUPH	0687	1
Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Lille Service d'anatomie et de cytologie pathologique – Centre de biologie pathologique	423 PUPH	0134	1
Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Nancy Pôle laboratoires – service d'anatomie et cytologie pathologique (UF 3731) Département de biopathologie CHRU-ICL Hôpital de Brabois	423 PUPH	0121	1
Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne Université) DMU neurosciences UFS autopsie/cytologie-plateforme technique-gestion – Pitie Salpêtrière APHP Sorbonne Université	423 PUPH	3370	1
Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris Saclay) DMU imagerie médecine nucléaire, service anatomie et de cytologie pathologiques du GH Hôpital Bicêtre, APHP Paris Saclay	423 PUPH	1013	1
Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Université Paris Est Créteil) DMU biologie pathologie – Henri Mondor APHP Henri Mondor	423 PUPH	0194	1
Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Institut Bergonié (par convention)	423 PUPH	0042	1
Biophysique et médecine nucléaire (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Nice Centre Antoine Lacassagne	431 PUPH	9999	1
Biophysique et médecine nucléaire (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne Université) DMU DIAMENT Service médecine nucléaire Pitié Salpêtrière APHP Sorbonne Université	431 PUPH	2857	1

Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire des Antilles CH de Cayenne	432 PUPH	0414	3
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Clermont-Ferrand Service de radiologie – Pôle imagerie diagnostique et radiologie interventionnelle CHU Gabriel Montpied	432 PUPH	0071	1
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR de médecine et de maéutique Lyon-Sud Charles Mérieux) Groupement Hospitalier Centre - Hôpital Edouard Herriot – Pôle d'imagerie Service d'Imagerie médicale et interventionnelle	432 PUPH	0282	2
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Nantes Neuroradiologie diagnostique et interventionnelle – Hôpital Laennec	432 PUPH	8888	1
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Versailles Saint-Quentin) DMU imagerie, médecine nucléaire, pathologie Service imagerie médicale diagnostique et interventionnelle tri site – Hôpital Raymond Poincaré APHP Paris Saclay	432 PUPH	0719	1-3
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne Université) DMU DIAMENT Service de radiologie Armand Trousseau APHP Sorbonne Université	432 PUPH	1835	1
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne Université) DMU DIAMENT Service radiologie polyvalente et oncologique Pitié Salpêtrière APHP Sorbonne Université	432 PUPH	1934	1
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Université Paris Est Crétel) DMU fonction image et innovations thérapeutiques – Service imagerie médicale Henri Mondor APHP Henri Mondor	432 PUPH	0062	1

Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Service d'imagerie A interventionnelle Hôpital Civil - Pôle d'imagerie	432 PUPH	1125	3
Biochimie et biologie moléculaire (type mixte : biologique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Pôle biologie et pathologie – Service de biochimie – Groupe hospitalier Pellegrin	441 PUPH	0255	1-4
Biochimie et biologie moléculaire (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Clermont-Ferrand Service de biochimie et de biologie moléculaire – Pôle biologie médicale et anatomie pathologique CHU Gabriel Montpied	441 PUPH	0205	1
Biochimie et biologie moléculaire (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Rennes Service de génétique moléculaire et génomique	441 PUPH	0191	1
Physiologie (type mixte : clinique)	Neurologie	Centre hospitalier et universitaire de Dijon	442 PUPH	0155	1
Physiologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne Université) DMU APPROCHES Service explorations fonctionnelles de la respiration, de l'exercice et de la dyspnée trisite – Pitié Salpêtrière APHP Sorbonne Université	442 PUPH	1956	1
Physiologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Université de Paris) DMU image et fonction Service physiologie et explorations fonctionnelles multidisciplinaires Bichat – APHP Paris Nord	442 PUPH	0898	1
Physiologie (type mixte : clinique)	Cardiologie	Centre hospitalier et universitaire de Tours Hôpital Trousseau	442 PUPH	0125	1
Physiologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Versailles-Saint-Quentin) DMU neurocomoteur handicaps Service physiologie et explorations fonctionnelles – Hôpital Raymond Poincaré APHP Paris Saclay	442 PUPH	0692	1

Physiologie (type mixte : biologique)	Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Service de physiologie et explorations fonctionnelles-nouvel hôpital civil-pôle de pathologie thoracique	442 PUPH	1190	1
Biologie cellulaire (type mixte : biologique)	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Université de Paris) DMU médecine génomique et biologie médicale Service biochimie et génétique moléculaire Cochin APHP Paris Centre	443 PUPH	0369	5
Nutrition (type mixte : clinique)	Centre hospitalier et universitaire de Dijon	444 PUPH	9999	1
Nutrition (type mixte : clinique)	Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR de médecine et de maéutique Lyon-Sud Charles Mérieux) Groupement Hospitalier Sud - Hôpital Lyon Sud Pôle des spécialités médicales Service d'endocrinologie-diabète-nutrition	444 PUPH	0267	1
Nutrition (type mixte : clinique) (SV)	Centre hospitalier et universitaire de Marseille Service de nutrition, endocrinologie et maladies métaboliques – CHU La Conception	444 PUPH	2400	1
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière ; option bactériologie-virologie (type mixte : biologique)	Centre hospitalier et universitaire de Nantes Laboratoire de bactériologie et hygiène hospitalière – Hôtel Dieu	451 PUPH	0616	1
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière ; option bactériologie-virologie (type mixte : biologique) (SV)	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris Saclay) DMU bio génétique PUI, service microbiologie, Hôpital Bicêtre APHP Paris Saclay	451 PUPH	1168	1

Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique)	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Université Paris) DMU IBIOGEM – UFS bactériologie Bichat - APHP Paris Nord	451 PUPH 0868 1
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique)	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Université Paris Est Créteil) DMU biologie pathologie Département virologie, bactériologie - hygiène- mycologie - parasitologie, infectiologie transversale – Henri Mondor APHP Henri Mondor	451 PUPH 0357 1
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option hygiène hospitalière (type mixte : biologique)	Centre hospitalier et universitaire de Grenoble	451 PUPH 0010 1
Parasitologie et mycologie (type mixte : biologique)	Centre Hospitalier et Universitaire de Montpellier-Nîmes CHU de Montpellier - Centre Antonin Balmès Pôle hospitalo-universitaire biologie - pathologie - Département de parasitologie- mycologie	452 PUPH 0055 1
Parasitologie et mycologie (type mixte : biologique)	Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Laboratoire de parasitologie et de mycologie médicale - Nouvel Hôpital Civil - Pôle de biologie	452 PUPH 1140 2
Parasitologie et mycologie (type mixte : biologique)	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Université de Paris) DMU BIOGEM - UFS mycologie- parasitologie – Saint-Louis – APHP Paris Nord	452 PUPH 1489 1
Maladies infectieuses ; maladies tropicales : option maladies infectieuses	Centre hospitalier et universitaire des Antilles CH de Cayenne	453 PUPH 0640 1
Maladies infectieuses ; maladies tropicales : option maladies infectieuses	Centre hospitalier et universitaire de Nice Pôle clinique universitaire des spécialités médicales - Archet	453 PUPH 0797 1
Maladies infectieuses ; maladies tropicales : option maladies infectieuses	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Université de Paris) DMU ENDROMED Service maladies infectieuses – Necker-enfants	453 PUPH 1634 1

		malades	APHP Paris Centre	
Maladies infectieuses ; maladies tropicales : option maladies infectieuses	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Versailles Saint-Quentin) DMU médecine territoire gériatrie Département médecine aigüe spécialisée Hôpital Raymond Poincaré APHP Paris Saclay	453 PUPH	0699 3	
Epidémiologie, économie de la santé et prévention (type mixte : clinique)	Centre hospitalier et universitaire de Grenoble	461 PUPH	0028 1	
Epidémiologie, économie de la santé et prévention (type mixte : biologique)	Centre hospitalier et universitaire de Limoges	461 PUPH	0090 2	
Médecine et santé au travail (type mixte : clinique)	Centre hospitalier et universitaire de Lille Service des explorations fonctionnelles respiratoires et centre de référence des pathologies professionnelles et environnementales – Hôpital Calmette	462 PUPH	0047 1	
Médecine et santé au travail (type mixte : clinique)	Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR de médecine et de maéutique Lyon-Sud Charles Mérieux) - Groupement hospitalier Sud - Hôpital Lyon Sud - Pôle Santé Publique – Service de Médecine du travail	462 PUPH	0232 3	
Médecine et santé au travail (type mixte : clinique)	Centre hospitalier universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III – Purpan) Service de Maladies professionnelles et environnementales - Pôle santé publique et médecine sociale	462 PUPH	0045 1	
Médecine légale et droit de la santé (type mixte : clinique)	Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III – Rangueil) Service de Médecine légale et médecine pénitentiaire - Pôle santé publique et médecine sociale	463 PUPH	1530 3	
Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication	Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR de médecine et de maéutique Lyon-Sud Charles Mérieux) Groupement hospitalier Sud - Hôpital Lyon Sud Pôle Santé Publique – Site Lacassagne – Service de biostatistique	464 PUPH	0042 1	

Hématologie ; transfusion : option hématologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire des Antilles CHU de Guadeloupe	471 PUPH	0682	1
Hématologie ; transfusion : option hématologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Clermont-Ferrand Service d'hématologie biologique – Pôle biologie médicale et anatomie pathologique CHU d'Estang	471 PUPH	0202	1
Hématologie ; transfusion : option hématologie (type mixte : biologique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Université de Paris) DMU BIOGEM – UFS hématologie biologique	471 PUPH	0986	1
Hématologie ; transfusion : option hématologie (type mixte : biologique)		Saint-Louis – APHP Paris Nord			
Hématologie ; transfusion : option hématologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Rennes Service d'hématologie cellulaire - hémostase bioclinique	471 PUPH	6666	1-3
Hématologie ; transfusion : option hématologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III – Rangueil) Laboratoire d'hématologie- Pôle biologie	471 PUPH	0028	4
Hématologie ; transfusion : option hématologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Pôle cancérologie – Service d'hématologie et thérapie cellulaire – Groupe hospitalier sud	471 PUPH		
Hématologie ; transfusion : option hématologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Nantes Clinique d'hématologie – Hôtel Dieu	471 PUPH	0036	1
Cancérologie ; radiothérapie : option radiothérapie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Brest Service de radiothérapie	472 PUPH	2440	1
Cancérologie ; radiothérapie : option radiothérapie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris Saclay) Département de radiothérapie oncologique Institut Gustave Roussy (par convention)	472 PUPH	0498	1
Cancérologie ; radiothérapie : option radiothérapie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Université de Paris) DMU cancérologie et spécialités médico- chirurgicales – Service onco-radiothérapie HEGP	472 PUPH	0831	1
		APHP Paris Centre			

Cancérologie ; radiothérapie : option Cancérologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR de médecine Toulouse Rangueil) Institut Claudius Regaud (par convention)	472 PUPH	0036	2
Cancérologie ; radiothérapie : option Cancérologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Rouen – CHU de Rouen – CLCC Henri Becquerel (par convention) – Département d'oncologie médicale	472 PUPH	7777	1
Immunologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Grenoble	473 PUPH	0132	1-4
Immunologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR de médecine et de maédecine Lyon-Sud Charles Mérieux) Groupement Hospitalier Sud - Hôpital Lyon Sud – Pôle des Spécialités médicales Service d'Allergologie et d'immunologie clinique	473 PUPH	0084	1
Immunologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris Saclay) Département d'innovation thérapeutique et d'essais précoce (DITEP) - Institut Gustave Roussy (par convention)	473 PUPH	1027	1
Immunologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Rennes Service d'immunologie, thérapie cellulaire et hématopoïèse	473 PUPH	7777	1
Immunologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Tours Hôpital Bretonneau	473 PUPH	0097	2
Génétique (type mixte : clinique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Rouen	474 PUPH	0801	1
Génétique (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Laboratoire de diagnostic génétique – Nouvel Hôpital Civil - Pôle de biologie	474 PUPH	2455	1
Anesthésiologie-réanimation et médecine péri- opératoire (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Besançon Service anesthésie réanimation chirurgicale – Pôle anesthésie réanimation chirurgicale	481 PUPH	0641	1
Anesthésiologie-réanimation et médecine péri- opératoire (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Pôle anesthésie et réanimation – Service anesthésie-réanimation – Groupe hospitalier Sud	481 PUPH	0116	1-3

Anesthésiologie-réanimation et médecine péri-opératoire (type mixte : clinique)	Centre hospitalier et universitaire de Clermont-Ferrand Service de réanimation adultes – Pôle médecine péri-opératoire CHU Estangi	481 PUPH	0047	1
Anesthésiologie-réanimation et médecine péri-opératoire (type mixte : clinique) (SV)	Centre hospitalier et universitaire de Marseille Service d'anesthésie-réanimation – CHU Nord	481 PUPH	0031	1-3
Anesthésiologie-réanimation et médecine péri-opératoire (type mixte : clinique) (SV)	Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR de médecine et de maëeutique Lyon-Sud Charles Mérieux) Groupement Hospitalier Sud - Hôpital Lyon Sud Pôle des urgences – Service d'anesthésie réanimation - Médecine intensive	481 PUPH	0241	1
Anesthésiologie-réanimation et médecine péri-opératoire (type mixte : clinique)	Centre hospitalier et universitaire de Montpellier-Nîmes CHU de Nîmes - Hôpital Caremeau - Pôle hospitalo-universitaire ARDU - Service de réanimation	481 PUPH	0141	1
Anesthésiologie-réanimation et médecine péri-opératoire (type mixte : clinique)	Centre hospitalier et universitaire de Nice Pôle anesthésie – réanimation urgence	481 PUPH	8888	1
Anesthésiologie-réanimation et médecine péri-opératoire (type mixte : clinique)	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne Université) DMU DREAM Service anesthésie réanimation – Pitié Salpêtrière APHP Sorbonne Université	481 PUPH	1823	1
Anesthésiologie-réanimation et médecine péri-opératoire (type mixte : clinique)	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Université de Paris) DMU anesthésie-rea-médecine péri-opératoire Service anesthésie réanimation – HEGP APHP Paris Centre	481 PUPH	0779	1-3
Anesthésiologie-réanimation et médecine péri-opératoire (type mixte : clinique)	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Université de Paris) DMU PARABOL – UFS anesthésie réanimation – Beaujon APHP Paris Nord	481 PUPH	1546	1

Médecine intensive-réanimation		Centre hospitalier et universitaire de Poitiers Pôle USSAR	482 PUPH	0177	1
Médecine intensive-réanimation		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne Université) DMU ARCHIMEDE Service réanimation médicale Pitié Salpêtrière APHP Sorbonne Université	482 PUPH	3348	1
Médecine intensive-réanimation		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Versailles-Saint-Quentin) DMU neurolocomoteur et handicaps Service réanimation médico chirurgicale adulte – Hôpital Raymond Poincaré APHP Paris Saclay	482 PUPH	0766	1
Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie : option pharmacologie clinique (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Lille Centre régional de pharmacovigilance	483 PUPH	0612	4
Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie : option pharmacologie clinique (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Nantes Laboratoire de pharmacologie clinique – Hôtel Dieu	483 PUPH	0028	1
Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie : option pharmacologie clinique (type mixte : clinique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Université de Paris) DMU PRISME UFD CIC – Robert Debré APHP Paris Nord	483 PUPH	2174	1
Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie : option pharmacologie fondamentale (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Reims Pôle de biologie territoriale	483 PUPH	0024	1
Thérapeutique-médecine de la douleur ; addictologie : option thérapeutique-médecine de la douleur (type mixte : clinique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire des Antilles CHU de Martinique	484 PUPH	0647	1
Thérapeutique-médecine de la douleur ; addictologie : option thérapeutique-médecine de la douleur (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Brest Service de médecine interne	484 PUPH	0013	1
Thérapeutique-médecine de la douleur ; addictologie : option thérapeutique-médecine de la douleur (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Service de médecine interne et thérapeutique – groupe hospitalier La Timone	484 PUPH	0274	1
Thérapeutique-médecine de la douleur ;	Médecine intensive-réanimation	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne université)	484 PUPH	1873	1

addictologie : option thérapeutique-médecine de la douleur (type mixte : clinique)			DMU neurosciences	
Thérapeutique-médecine de la douleur ; addictologie : option thérapeutique-médecine de la douleur (type mixte : clinique)	Neurologie	Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Centre d'investigation clinique - Hôpital de Hautepiere	Département neurologie – Pitié Salpêtrière APHP Sorbonne Université	484 PUPH 1240 1
Médecine d'urgence		Centre hospitalier et universitaire de Montpellier-Nîmes CHU de Montpellier - Hôpital Laapeyronie - Pôle hospitalo-universitaire urgences - Département de Médecine d'urgence	485 PUPH 1075 3	
Neurologie		Centre hospitalier et universitaire de Clermont-Ferrand Service de neurologie – Pôle MNDO – CHU Gabriel Montpied	491 PUPH 0192 1	
Neurologie (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Pôle des neurosciences cliniques – service de neurologie et service d'urgences neurovasculaires - groupe hospitalier La Timone	491 PUPH 1262 1-3	
Neurologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Université de Paris) Service neurologie GHU Paris psychiatrie et neurosciences (par convention)	491 PUPH 1725 1	
Neurologie (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Reims Hôpital 1 Maison Blanche	491 PUPH 0490 1	
Neurochirurgie		Centre hospitalier et universitaire de Brest Service de neurochirurgie	492 PUPH 0597 1	
Neurochirurgie (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Caen Service de neurochirurgie	492 PUPH 0568 1	
Psychiatrie d'adultes ; addictologie : option psychiatrie d'adultes		Centre hospitalier et universitaire de Besançon Service psychiatrie adulte – Pôle des liaisons médico-socio-psychologiques	493 PUPH 0460 1	
Psychiatrie d'adultes ; addictologie : option psychiatrie d'adultes		Centre hospitalier et universitaire de Clermont-Ferrand Service de psychiatrie B – Pôle psychiatrie enfant-adulte CMP CHU Gabriel Montpied	493 PUPH 6666 1	

Psychiatrie d'adultes ; addictologie : option psychiatrie d'adultes	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne Université) DMU neurosciences Département psychiatrie adulte bi-site Pitié Salpêtrière APHP Sorbonne Université	493 PUPH	1890	1
Psychiatrie d'adultes ; addictologie : option psychiatrie d'adultes (SV)	Centre hospitalier universitaire de Paris (UFR de médecine Université de Paris) GHU Paris psychiatrie et neurosciences (par convention)	493 PUPH	0954	1
Psychiatrie d'adultes ; addictologie : option psychiatrie d'adultes	Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III – Rangueil) Service de psychiatrie et psychologie médicale – Pôle psychiatrie	493 PUPH	0149	1
Pédopsychiatrie ; addictologie : option pédopsychiatrie	Centre hospitalier et universitaire de Grenoble	494 PUPH	9999	1-3
Médecine physique et de réadaptation	Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR de médecine et de maïeutique Lyon-Sud Charles Mériieux) Groupeur Hospitalier Est - HFME Pôle des Spécialités pédiatriques L'Escale-service de Médecine physique et de réadaptation fonctionnelle	495 PUPH	0282	1
Médecine physique et de réadaptation	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Université de Paris) DMU appareil locomoteur Service rééducation réadaptation de l'appareil locomoteur et des pathologies du rachis Cochin APHP Paris Centre	495 PUPH	0491	1
Médecine physique et de réadaptation	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Université de Paris) DMU 1 LOCOMOTION Service médecine physique et de réadaptation Lariboisière-Fernand Widal APHP Paris Nord	495 PUPH	1524	1

Chirurgie orthopédique et traumatologique		Centre hospitalier et universitaire de Limoges	502 PUPH	0013	1
Chirurgie orthopédique et traumatologique		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Université Paris Est Crétell) DMU CARE Service chirurgie orthopédique traumatologique – Henri Mondor APHP Henri Mondor	502 PUPH	0105	1
Dermato-vénérérologie		Centre hospitalier et universitaire de Nantes Clinique dermatologique – Hôtel Dieu	503 PUPH	0045	1
Dermato-vénérérologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR médecine Université de Paris) DMU ENDROMED Service dermatologie Cochin APHP Paris Centre	503 PUPH	4336	1
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique ; brûologie : option chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Service de chirurgie plastique et réparatrice – Hôpital de la Conception	504 PUPH	0277	1
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique ; brûologie : option chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne Université) DMU CHIR Service chirurgie plastique reconstructrice et esthétique -microchirurgie-régénératrice tissulaire – Tenon	504 PUPH	2079	1
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique ; brûologie : option chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Université Paris Est Crétell) DMU CARE Service chirurgie plastique reconstructrice Henri Mondor APHP Henri Mondor	504 PUPH	1571	1
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique ; brûologie : option chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique		Centre hospitalier et universitaire de Rennes Service de chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique	504 PUPH	0420	1
Pneumologie ; addictologie : option pneumologie (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Besançon Service pneumologie, oncologie thoracique – Pôle cœur poumons	511 PUPH	0133	1

Pneumologie ; addictologie : option pneumologie	Centre hospitalier et universitaire de Grenoble	511 PUPH	0039	1
Pneumologie ; addictologie : option pneumologie	Centre hospitalier et universitaire de Nice Pôle cœur-vaisseaux-thorax-poumons-rein	511 PUPH	1048	3
Pneumologie ; addictologie : option pneumologie	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Université de Paris) DMU VICTOIRE Service pneumologie B Bichat – APHP Paris Nord	511 PUPH	0835	1
Pneumologie ; addictologie : option pneumologie	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris Saclay) DMU thorinno – service pneumologie Hôpital Bicêtre APHP Paris Saclay	511 PUPH	1587	1
Pneumologie ; addictologie : option pneumologie	Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III – Purpan) Service de pneumologie – Pôle voies respiratoires	511 PUPH	0101	1
Cardiologie (SV)	Centre hospitalier et universitaire des Antilles CHU de Martinique	512 PUPH	0623	1
Cardiologie	Centre hospitalier et universitaire de Besançon Service cardiologie – Pôle cœur-poumon	512 PUPH	0139	3
Cardiologie	Centre Hospitalier et Universitaire de Montpellier-Nîmes CHU de Nîmes - Hôpital Caremeau - Pôle hôpitalo-universitaire ICAGNE - Service de cardiologie	512 PUPH	0165	1
Cardiologie	Centre hospitalier et universitaire de Nancy Pôle cardio médico-chirurgical Département de cardiologie médicale Hôpital de Brabois	512 PUPH	0018	1
Cardiologie	Centre hospitalier et universitaire de Nice Pôle cœur-vaisseaux-thorax-poumons-rein	512 PUPH	0710	1
Chirurgie thoracique et cardiovaskulaire	Centre hospitalier et universitaire de Besançon Service chirurgie cardiaque – Pôle cœur- poumon	513 PUPH	0033	1

Chirurgie thoracique et cardiovasculaire		Centre hospitalier et universitaire de Lille Service de chirurgie thoracique – Institut cœur et poumon	513 PUPH	0099	1
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire		Centre hospitalier et universitaire de Limoges	513 PUPH	0022	1
Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire : option chirurgie vasculaire		Centre hospitalier et universitaire de Grenoble	514 PUPH	0019	1
Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire : option chirurgie vasculaire		Centre hospitalier et universitaire de Rennes Service de chirurgie thoracique, cardiaque et vasculaire	514 PUPH	0190	1
Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire : option chirurgie vasculaire		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Université de Paris) DMU CARTE UFS médecine et réadaptation vasculaires bi- site – HEGP APHP Paris Centre	514 PUPH	0537	1
Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie : option gastroentérologie		Centre hospitalier et universitaire de Clermont-Ferrand Service d'hépato-gastro-entérologie – Pôle spécialités médicales et chirurgicales CHU d'Estraing	521 PUPH	0924	1
Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie : option gastroentérologie		Centre hospitalier et universitaire de Limoges	521 PUPH	0082	1
Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie : option gastroentérologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris Saclay) DMU maladies et oncologie digestives- nutrition-transplantations département cancérologie – Hôpital Paul Brousse APHP Paris Saclay	521 PUPH	1684	1
Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie : option hépatologie		Centre hospitalier et universitaire de Grenoble	521 PUPH	0064	1-3
Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie : option hépatologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne Paris Nord) DMU NARVAL Service hépatologie – Avicenne APHP HUPSSD	521 PUPH	0683	1

Chirurgie viscérale et digestive		Centre hospitalier et universitaire d'Angers Pôle des spécialités chirurgicales	522 PUPH	0058	1
Chirurgie viscérale et digestive		Centre hospitalier et universitaire de Clermont-Ferrand Service de chirurgie digestive et hépatobiliaire Pôle spécialités médicales et chirurgicales CHU Estaing	522 PUPH	1064	1
Chirurgie viscérale et digestive		Centre hospitalier et universitaire de La Réunion Site Félix Guyon	522 PUPH	0442	1
Chirurgie viscérale et digestive		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Service de chirurgie viscérale et digestive – CHU Nord	522 PUPH	1271	1
Chirurgie viscérale et digestive (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR médecine Université de Paris) DMU cancérologie et spécialités médico-chirurgicales, service chirurgie digestive générale et cancérologique HEGP APHP Paris Centre	522 PUPH	0458	1
Chirurgie viscérale et digestive (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne Université) DMU SAPERE Service chirurgie digestive et hepato-bilio-pancréatique – Pitié Salpêtrière APHP Sorbonne Université	522 PUPH	2927	1
Chirurgie viscérale et digestive		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne Paris Nord) DMU urgences et métabolisme Service de chirurgie générale et digestive bsite – Avicenne APHP HUPSSD	522 PUPH	0304	1
Chirurgie viscérale et digestive		Centre hospitalier et universitaire de Rouen	522 PUPH	0147	1

Chirurgie viscérale et digestive		Centre hospitalier et universitaire de Saint- Etienne Service chirurgie digestive oncologique et hépatobiliaire – Pôle DUA – Hôpital Nord	522 PUPH	0324	1
Chirurgie viscérale et digestive		Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Service de chirurgie générale et digestive – Hôpital de Hautepierre – Pôle de pathologies digestives, hépatiques et de la transplantation	522 PUPH	1216	1
Néphrologie		Centre hospitalier et universitaire de Tours Hôpital Bretonneau	523 PUPH	0026	1
Néphrologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris Saclay) DMU maladie du cœur et des vaisseaux Service néphrologie – Hôpital Bicêtre APHP Paris Saclay	523 PUPH	2360	1
Urologie (SV)		Centre hospitalier et universitaire des Antilles CH de Cayenne	524 PUPH	0644	1
Urologie		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Hôpital La Conception, service de chirurgie urologie et transplantation rénale	524 PUPH	0215	1
Urologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Université de Paris) DMU VICTOIRE Service urologie bi -site Bichat APHP Paris Nord	524 PUPH	0861	1
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement , addictologie : option médecine interne (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Caen Service de médecine interne	531 PUPH	1485	1
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; addictologie : option médecine interne		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne Université) DMU 3ID Département médecine interne et immunologie clinique, Pitié Salpêtrière APHP Sorbonne Université	531 PUPH	1947	1

Médecine interne ; gérontologie et biologie du vieillissement ; addictologie : option gérontologie et biologie du vieillissement		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne Université) DMU neurosciences UFS explorations fonctionnelles du sujet âgé Charles Foix APHP Sorbonne Université	531 PUPH 1863 1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Pôle pédiatrie – Service de pédiatrie médicale Groupe hospitalier Pellegrin	541 PUPH 0024 1
Pédiatrie (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Hôpital Nord, service de néonatalogie et soins intensifs	541 PUPH 0450 1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris Saclay) DMU santé femmes nouveaux nés Service pédiatrie et réanimation néonatales Hôpital Antoine Béclère APHP Paris Saclay	541 PUPH 1058 1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Université de Paris) DMU médecine de l'enfant et de l'adolescent Service de réanimation et surveillance continue médico chirurgicales pédiatriques Necker-Enfants Malades APHP Paris Centre	541 PUPH 2662 1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Université de Paris) DMU médecine de l'enfant et de l'adolescent Service pédiatrie générale et maladies infectieuses Necker-Enfants Malades APHP Paris Centre	541 PUPH 0914 1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Université de Paris) DMU DM'UP Service endocrinologie Robert Debré APHP Paris Nord	541 PUPH 2370 1

Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Université de Paris) DMU DMUUP Service pneumologie et d'allergologie pédiatrique – Robert Debré APHP Paris Nord	541 PUPH	0417	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Versailles-Saint-Quentin) Pôle médecine de l'adolescent fondation santé des étudiants de France	541 PUPH	0747	3
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III – Rangueil) Pédiatrie - endocrinologie, génétique et gynécologie médicale - Pôle enfants	541 PUPH	0023	1
Chirurgie infantile		Centre hospitalier et universitaire de Brest Service de chirurgie pédiatrique	542 PUPH	1112	1
Chirurgie infantile		Centre hospitalier et universitaire de Limoges	542 PUPH	0076	1
Chirurgie infantile		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Service de chirurgie infantile	542 PUPH	1174	1
Chirurgie infantile		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Université de Paris) DMU MICADO Service chirurgie viscérale pédiatrique Necker-Enfants Malades APHP Paris Centre	542 PUPH	1021	1
Chirurgie infantile		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Service de chirurgie infantile et orthopédique (Hôpital Timone enfants et Hôpital Nord)	542 PUPH	7777	1
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale : option gynécologie-obstétrique		Centre hospitalier et universitaire d'Angers Pôle femme – mère – enfant	543 PUPH	0018	1
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale : option gynécologie-obstétrique		Centre hospitalier et universitaire des Antilles CHU de Guadeloupe	543	0160	1

Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale : option gynécologie-obstétrique	Centre hospitalier et universitaire de Dijon	543 PUPH	9999	1
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale : option gynécologie-obstétrique (SV)	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Versailles-Saint-Quentin) Pôle Mère-Enfant Service gynécologie-obstétrique CHI Poissy Saint-Germain	543 PUPH	0677	1
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale : option gynécologie-obstétrique	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Université Paris Est Créteil) Pôle périnatalité femme enfants et adolescents Service gynécologie obstétrique médecine de la reproduction – CHIC Créteil	543 PUPH	0240	1
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale : option gynécologie-obstétrique	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne Université) DMU SAPERE Service chirurgie et cancérologie gynécologique et mammaire – Pitié Salpêtrière APHP Sorbonne Université	543 PUPH	1865	1
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale : option gynécologie-obstétrique	Centre hospitalier et universitaire de Rouen	543 PUPH	6666	1
Oto-rhino-laryngologie	Centre hospitalier et universitaire de Nice Institut universitaire de la face et du cou	551 PUPH	0143	1
Oto-rhino-laryngologie	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Université de Paris) DMU neurosciences SCE ORL, chirurgie maxillo-faciale et de la base du crane - skull base center Lariboisière-Fernand Widal APHP Paris Nord	551 PUPH	1699	1
Ophtalmologie	Centre hospitalier et universitaire de Nancy Pôle neuro-tête-cou – Service d'ophtalmologie Hôpital de Brabois	552 PUPH	0159	1

Ophtalmologie		Centre hospitalier et universitaire de Nantes Clinique ophtalmologique – Hôtel Dieu	552 PUPH	7777	1
Ophtalmologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne Université) Service ophtalmologie Les Quinze-Vingt (par convention)	552 PUPH	3467	1
Ophtalmologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR médecine Université de Paris) DMU chirurgie tête cou locomoteur de l'enfant – service ophtalmologie Necker-Enfants Malades - APHP Paris Centre	552 PUPH	0412	1
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Université de Paris) DMU chirurgie tête cou locomoteur de l'enfant Service chirurgie maxillo-faciale et chirurgie plastique pédiatrique - Necker-Enfants Malades – APHP Paris Centre	553 PUPH	2170	1

**ANNEXE II**

**Nombre d'emplois de professeur des universités-praticien hospitalier offerts aux concours organisés au titre de l'année 2021 en application des dispositions des articles 61 (type 1), 62-b (type 2), 62-a (type 3), 63 (type 4), 63-1 (type 5) du décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié (par discipline et par type)**

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	Nombre de postes offerts au concours						TOTAL
		TYPE 1	TYPE 2	TYPE 3	TYPE 4	TYPE 5	TYPE 1-3	TYPE 1-4
Anatomie	- Neurochirurgie	1						1
Histologie, embryologie et cytogénétique	- Gynécologie médicale - Dermatologie - Neurologie	3 1 1		1				7
Anatomie et cytologie pathologiques		8						8
Biophysique et médecine nucléaire		2						2
Radiologie et imagerie médicale		5	1	2			1	9
Biochimie et biologie moléculaire		2					1	3
Physiologie	- Neurologie - Cardiologie	4 1 1						6
Biologie cellulaire		6					1	1
Nutrition		3						3
Bactériologie - virologie ; hygiène hospitalière :								
- option bactériologie - virologie		4						
- option hygiène hospitalière		1					6	
Parasitologie et mycologie		5						
Maladies infectieuses ; maladies tropicales :		2	1					3
- option maladies infectieuses		3		1				4
Épidémiologie, économie de la santé et prévention		1	1					2
Médecine et santé au travail		2		1				3
Médecine légale et droit de la santé		1						1



DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	TYPE					TYPE 1-3	TYPE 1-4	TOTAL
		1	2	3	4	5			
Pneumologie ; addictologie : - option pneumologie		5		1					6
Cardiologie		4		1					5
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire		3							3
Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire : - option chirurgie vasculaire		1							2
- option médecine vasculaire		1							
		2							
Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie : - option gastroentérologie		3					1		5
- option hépatologie		1							
		4							
Chirurgie viscérale et digestive		10							10
Néphrologie		2							2
Urologie		3							3
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; addictologie : - option médecine interne		2							
- option gériatrie et biologie du vieillissement		1							3
		3							
Pédiatrie		8		1					9
Chirurgie infantile		5							5
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale : - option gynécologie-obstétrique		7							7
Otorhino-laryngologie		2							2
Ophthalmologie		4							4

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	TYPE 1	TYPE 2	TYPE 3	TYPE 4	TYPE 5	TYPE 1-3	TYPE 1-4	TOTAL
<b>TOTAL</b>		167	5	9	3	1	6	2	193

### **ANNEXE III**

#### **LISTE A**

#### **Disciplines de type mixte**

- Anatomie
- Histologie, Embryologie et Cytogénétique
- Anatomie et cytologie pathologiques (1)
- Biophysique et médecine nucléaire (1)
- Radiologie et imagerie médicale (1)
- Biochimie et biologie moléculaire
- Physiologie
- Biologie cellulaire
- Nutrition (1)
- Bactériologie – virologie ; hygiène hospitalière (1)
- Parasitologie et mycologie (1)
- Épidémiologie, économie de la santé et prévention (1)
- Médecine et santé au travail (1)
- Médecine légale et droit de la santé (1)
- Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication (1)
- Hématologie ; transfusion (1)
- Cancérologie ; radiothérapie (1)
- Immunologie (1)
- Génétique (1)
- Anesthésiologie- réanimation (1)
- Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie (1)
- Thérapeutique-médecine de la douleur ; addictologie (1)
- Biologie et médecine du développement et de la reproduction ; gynécologie médicale (1)

(1) Discipline figurant sur la liste des disciplines mixtes prévue par le 2<sup>e</sup> de l'article 61 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 et fixée par arrêté du 18 août 1988 modifié.

## **LISTE B**

### **Disciplines de type clinique**

- Maladies infectieuses ; maladies tropicales
- Médecine palliative
- Médecine intensive – réanimation
- Médecine d'urgence
- Neurologie
- Neurochirurgie
- Psychiatrie d'adultes ; addictologie
- Pédopsychiatrie ; addictologie
- Médecine physique et de réadaptation
- Rhumatologie
- Chirurgie orthopédique et traumatologique
- Dermato - vénérérologie
- Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique ; brûrologie
- Pneumologie ; addictologie
- Cardiologie
- Chirurgie thoracique et cardiovasculaire
- Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire
- Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie
- Chirurgie viscérale et digestive
- Néphrologie
- Urologie
- Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; addictologie
- Pédiatrie
- Chirurgie infantile
- Gynécologie - obstétrique ; gynécologie médicale
- Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques ; gynécologie médicale
- Oto-rhino-laryngologie
- Ophtalmologie
- Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie.